



PROCES-VERBAL-DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 09 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie.

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Dominique BOUVET, Eric PIERRE, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX, Jean-Paul DERONZIER, Edwige BALDACCHINO, Jérémie JOSNET, Johann JARROUX, Orlane RAGOT.

Représentés : Néant

Absents : Jean-Philippe TAVARES

Secrétaire de séance : Chantal MACQUET

Ordre du jour :

- 1°- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2018
- 2°- Affectation du résultat de fonctionnement 2017
- 3°- Vote des taux de la fiscalité locale 2018
- 4°- Budget principal 2018
- 5°- Travaux sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications route du Juiliard
- 6°- Attribution du marché de travaux de la route du Juiliard
- 7°- Elaboration d'un diagnostic de vidéo protection communale
- 8°- Modification du tableau des emplois au 1^{er} mai 2018
- 9°- Autorisation d'embaucher des agents de droit privé via les « parcours emploi compétences »
- 10°- Demande de dérogation pour le retour à la semaine de quatre jours
- 11°- Autorisations d'urbanisme
- 12°- Informations diverses

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

Monsieur le Maire accueille lors de cette séance Madame Véronique RIOTTON, députée puis présente et souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la convention de prestation du responsable des Services Techniques de la CCFU afin de disposer d'ingénierie technique et d'expertise dans les domaines des réseaux, de l'environnement, de la voirie et de la construction. Le conseil municipal à l'unanimité accepte le rajout de ce point à l'ordre du jour.

1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2018

Chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 février 2018.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers
Se sont abstenus : néant
Se sont opposés : néant

2° - Affectation du résultat de fonctionnement 2017

M Daniel AUDIBERT, rapporteur expose :

Vu le Compte administratif de l'exercice 2017 faisant apparaître un résultat de fonctionnement du Budget Principal excédentaire de **149 713.53 euros**

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'affecter **149 713.53 euros** à la section de Fonctionnement du Budget Principal 2018, à la ligne budgétaire 002.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Délibération 2018-10

3° - Vote des taux 2018 de la fiscalité locale

M Daniel AUDIBERT, rapporteur expose au Conseil Municipal que les bases d'impositions prévisionnelles pour 2018 s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation : 912 100 euros

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 570 400 euros

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13 100 euros

Il est rappelé que les Taux d'imposition 2017 étaient de :

Taxe habitation 18.19%

Foncier bâti : 12.01%

Foncier non bâti : 54.68%

En cas de maintien des taux, le produit des 3 taxes s'élèverait donc à : 241 579 euros.

Il est également rappelé que la dotation de l'Etat (DGF) pour la commune de Nonglard passe de 33 032 € à 37 876 € soit une augmentation d'environ 4 844 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2018 à :

Taxe habitation 18.19%

Foncier bâti : 12.01%

Foncier non bâti : 54.68%

Le produit attendu est donc de **241 579 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Délibération 2018-11

4° - Budget principal 2018

M Daniel AUDIBERT, rapporteur :

Après exposé des dépenses et recettes attendues pour l'exercice budgétaire 2018

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget par nature, en section de fonctionnement et en section d'investissement chapitre par chapitre selon le détail ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Ch.11 Charges à caractère général	237 583,00	Ch.13. Atténuation des charges	700,00
Ch.12 Charges de personnel	161 600,00	Ch.70. Produits de service	46 650,00
Ch.65 Autres charges	39 870,00	Ch.73 Impôts et taxes	262 579,00
Ch.66 Charges financières	8 860,00	Ch.74 Dotations et participations	199 886,00
Ch.67 Charges exceptionnelles	2 000,00	Ch.75 Autre produits	17 000,00
Ch.14. Atténuation de produits	34 300,00	Ch.76 Produits financiers	0,00
		Ch.77 Produits exceptionnels	0,00
Dépenses réelles	484 213,00	Recettes réelles	526 815,00
Ch.023 Virement section investissement	192 315,53	R002 Report antérieur	149 713,53
Total dépenses Fonctionnement	676 528,53	Total recettes Fonctionnement	676 528,53

INVESTISSEMENT

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Ch. 16. Remboursement emprunts	37 400,00	Ch. 10 Dotations, fonds divers	107 900,00
Ch. 20. Immobilisations incorporelles	71 000,00	Ch.13 Subventions d'investissement	218 950,00
Ch. 21 Immobilisations corporelles	1 038 500,00	Ch. 16 Emprunts et dettes assimilés.	709 368,41
Ch. 23 Autres immobilisations financières	32 660,00		
Dépenses réelles	1 179 560,00	Recettes réelles	1 036 218,41
001 Résultat reporté	48 973,94	021. Virement section fonctionnement	192 315,53
Ch. 041 Opérations patrimoniales	134 856,86	Ch. 041 Opérations patrimoniales	134 856,86
Total dépenses Investissement	1 363 390,80	Total recettes Investissement	1 363 390,80

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Délibération 2018-12

5° - Travaux sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications route du Juiliard

Christophe GUITTON rapporteur fait l'exposé suivant :

Le syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2018 l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Route du Juiliard », figurant au tableau en annexe :

- d'un montant global estimé à 333 010.00 €
- avec une participation financière communale s'élevant à 189 538.00 €
- et des frais généraux s'élevant à 9 991.00 € (à charge de la Commune).

Vu la délibération 2017-22 du 22 mai 2017,

Afin de permettre au SYANE de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la Commune de Nonglard :

- approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée,
- s'engage à verser au SYANE sa participation financière à cette opération.

Après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement et sa répartition financière
 - d'un montant global estimé à 333 010.00 €
 - avec une participation financière communale s'élevant à 189 538.00 €
 - et des frais généraux s'élevant à 9 991.00 € (à charge de la Commune).
- De s'engager à verser au SYANE 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers soit 7 993.00 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- De s'engager à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 151 630.00 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2018-13

6° - Attribution du marché de travaux de la route du Juiliard

Christophe GUITTON, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu le nouveau code des marchés publics,

Suite à l'étude routière décidé le 24 novembre 2015 et à la consultation d'un maître d'œuvre pour préparer ce dossier en date du 23 février 2016,

Vu la délibération n° 2016-14 du 12 avril 2016 ayant retenu le cabinet AEDI pour la mission de maîtrise d'œuvre dans cette opération,

Vu la délibération n° 2017-22 du 22 mai 2017 arrêtant les travaux route du Juiliard,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 04 avril 2018,

La procédure adaptée a été adoptée pour ce marché et l'avis d'appel publié le 12 avril 2018.

Cinq dossiers pour ce lot unique ont été déposés.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 04 avril dernier a retenu après analyse des plis l'entreprise EUROVIA ALPES sise à Poisy (SIRET : 43388867400028).

Le coût de la tranche ferme est de 255 838,80 € TTC (RD14 route du Bouchet).

Le coût pour la tranche optionnelle n°1 est de 55 341,50 € TTC (cheminement piéton route du Bouchet route de la Ville).

Le coût pour la tranche optionnelle n°2 est 147 076,50 € TTC (enrobé route du Bouchet route de la Ville).

Soit un coût total de 458 256,80 € TTC.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2018-14

7° - Elaboration d'un diagnostic de vidéo protection communale.

Christophe GUITTON, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Dans le cadre du projet de déploiement d'un dispositif de vidéo-protection afin de mailler le territoire de la CCFU, la commune de Nonglard envisage l'installation de caméras de vidéo protection sur la voie publique.

L'objectif est de renforcer les moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publiques. L'implantation de caméras permet de prévenir les dégradations, incivilités et autres faits délictueux ; dissuader les auteurs potentiels et facilite l'identification des faits, de leurs circonstances et de leurs auteurs.

Un diagnostic préalable de vidéo protection communale est nécessaire pour définir le nombre de caméras à installer ainsi que les emplacements stratégiques.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le principe d'installer des caméras de vidéo protection pour répondre aux objectifs de tranquillité et de sécurité publique,
- D'autoriser Monsieur le Maire à saisir le référent sûreté en prévention technique de la malveillance et conseiller technique en vidéo protection du groupement de la gendarmerie de Haute-Savoie pour l'élaboration du diagnostic préalable.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition sur la partie diagnostic et prendra une décision ultérieure sur le principe d'installation des caméras de vidéo au vu du résultat de l'étude.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2018-15

8° - Modification du tableau des emplois

Monsieur Christophe GUITTON, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment son article 34, stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

VU la délibération n° 2016-55 du conseil municipal du 7 décembre 2016 portant création et modification de postes en vue d'améliorer le service périscolaire,

VU la délibération n° 2017-28 du conseil municipal du 3 juillet 2017 portant modification du tableau des emplois,

VU la saisine du Comité technique placée auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie,

VU le tableau des emplois de la Commune,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois de la Commune en raison du retour de la semaine à 4 jours lors de la rentrée scolaire 2018-2019,

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider à compter du 1^{er} mai 2018 :

- la suppression de l'emploi à temps non complet (28 heures hebdomadaires annualisées) d'agent du périscolaire (catégorie C, filières technique et animation, cadres d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux),
- la création de l'emploi à temps non complet (25.37 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier) d'agent du périscolaire (catégorie C, filières technique et animation, cadres d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux),

- de décider à compter du 1^{er} septembre 2018 :

- la modification de la quotité horaire hebdomadaire de l'emploi précité à temps non complet d'agent du périscolaire, de 25.37 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier à 24.22 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier,
- la modification de la quotité horaire hebdomadaire de l'emploi à temps non complet d'agent des écoles maternelles et du périscolaire (catégorie C, filières médico-sociale, animation et technique, cadres d'emplois des ATSEM, des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux), de 28 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier à 28.34 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier,
- la suppression de l'emploi à temps non complet (28 heures hebdomadaires annualisées) d'agent d'animation (catégorie C, filière animation, cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation),
- la création de l'emploi à temps non complet (26 heures hebdomadaires annualisées) d'agent d'animation (catégorie C, filière animation, cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation).

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE NONGLARD AU 1ER MAI 2018

EMPLOIS							
Date de délibération portant création	Délibérations modificatives	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Emplois	ETP	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste
				6	4.73		
SERVICES ADMINISTRATIFS							
27/01/2015		Secrétaire de mairie	35	1	1	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
SERVICES TECHNIQUES							
27/01/2015	2017-28 du 03/07/2017	Agent technique polyvalent	35	1	1	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
SERVICES PERISCOLAIRES							
07/12/2016	2017-28 du 03/07/2017	Agent d'animation	28	1	0.8	C	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation
07/12/2016	2017-28 du 03/07/2017	Agent des écoles maternelles et du périscolaire	28	1	0.8	C	Cadres d'emplois des ATSEM, des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux
07/12/2016	2017-28 du 03/07/2017	Agent du périscolaire	25.37	1	0.72	C	Cadres d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux
27/01/2015	2017-28 du 03/07/2017	Agent de service	14.3	1	0.41	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE NONGLARD AU 1ER SEPTEMBRE 2018

EMPLOIS							
Date de délibération portant création	Délibérations modificatives	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Emplois	ETP	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste
				6	4.65		
SERVICES ADMINISTRATIFS							
27/01/2015		Secrétaire de mairie	35	1	1	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
SERVICES TECHNIQUES							
27/01/2015	2017-28 du 03/07/2017	Agent technique polyvalent	35	1	1	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
SERVICES PERISCOLAIRES							
07/12/2016	2017-28 du 03/07/2017	Agent d'animation	26	1	0.74	C	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation
07/12/2016	2017-28 du 03/07/2017	Agent des écoles maternelles et du périscolaire	28.34	1	0.81	C	Cadres d'emplois des ATSEM, des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux
07/12/2016	2017-28 du 03/07/2017	Agent du périscolaire	24.22	1	0.69	C	Cadres d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux
27/01/2015	2017-28 du 03/07/2017	Agent de service	14.3	1	0.41	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2018-16

9° - Autorisation d'embaucher des agents de droit privé via les « parcours emploi compétences »

Monsieur Christophe GUITTON, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code du Travail,

Les contrats aidés (CUI-CAE notamment) sont des dispositifs régis par le droit privé qui encouragent les collectivités publiques à embaucher des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle (bénéficiaires de minima sociaux, chômeurs, jeunes, seniors, personnes handicapées...) en échange d'une prise en charge financière par l'Etat ou le Département selon le public concerné.

A partir de janvier 2018, ces contrats aidés sont remplacés par les « Parcours emploi compétences » (PEC).

La mise en œuvre de ces parcours repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours, tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le contrat aidé d'un agent arrivant à échéance le 1^{er} juin prochain, il est proposé de le renouveler sur la base de ce « parcours emploi compétences ».

Afin de se mettre en conformité, le Conseil municipal doit fixer le nombre maximum de contrats « parcours emploi compétences » qui peuvent être conclus simultanément.

Aussi, il est proposé :

- **d'approuver** le principe d'embaucher jusqu'à deux contrats « parcours emploi compétences » au sein des services municipaux,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer lesdits contrats « parcours emploi compétences » et les conventions associées.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2018-17

10° - Demande de dérogation pour le retour à la semaine de quatre jours

Rapporteur Marie-Noëlle MINARD

Rappelant que les Communes peuvent demander le retour dérogatoire à la semaine de quatre jours pour les horaires de l'école primaire,

Rappelant que le Conseil d'Ecole du 09 janvier 2018 s'est prononcé pour un retour à cette semaine de quatre jours mais n'a pas fixé la répartition à l'intérieur des journées,

Vu la délibération n° 2018-02 du 29 janvier 2018 actant la demande de dérogation pour un retour de la semaine de quatre jours avec un choix de deux plages horaires possibles,

Vu l'avis du Conseil d'Ecole du 27 février 2018 ayant retenu une autre plage horaire,

Il est proposé au conseil municipal de demander à l'académie une dérogation pour revenir à la semaine de quatre jours (Lundi, mardi, jeudi et vendredi) sur la base de quatre journées sur les créneaux suivants, c'est-à-dire de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Se sont abstenus : Johann JARROUX

Se sont opposés : Marie-Noëlle MINARD, Edwige BALDACCHINO

Ont voté pour : le reste des conseillers

Mme MINARD précise que le choix fait par le conseil d'école et les maîtres aurait mérité d'être respecté.

Délibération 2018-18

11° - Convention de prestation de service du responsable des Services Techniques de la CCFU

Monsieur Christophe GUITTON, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La Communauté de Communes Fier et Ussez a recruté un responsable des Services Techniques afin de disposer d'ingénierie technique et d'expertise dans les domaines des réseaux, de l'environnement, de la voirie et de la construction.

Cet agent est doté des compétences de maîtrise d'œuvre complète et occupe un poste à plein temps au sein de la CCFU. Or la quantité de travail est variable selon l'avancement des projets.

Ainsi, dans le cadre des processus de mutualisation engagés entre la CCFU et ses communes membres, la communauté de communes propose aux communes qui le souhaitent de bénéficier de prestations d'assistance technique, l'objectif commun des parties étant de l'optimisation des coûts et la sécurisation des procédures.

La commune de Nonglard ne disposant pas d'équipe technique au sein de ses services, souhaite pouvoir utiliser la prestation de service proposée par la CCFU pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou d'assistance à maîtrise d'œuvre.

Les modalités de mise en œuvre de cette prestation de service de la CCFU au profit de la commune de Nonglard sont définies dans le projet de convention joint en annexe de la présente délibération.

La CCFU facture cette prestation à la commune de Nonglard au temps passé par l'agent sur la base de son coût horaire chargé, soit 30,78 €. Le remboursement des frais de déplacement liés aux missions confiées est également pris en charge par la commune de Nonglard.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'**approuver** cette collaboration,
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec la Communauté de Communes Fier et Ussez (CCFU).

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2018-19

12° - Autorisations d'urbanisme

Rapporteur Eric PIERRE

Les dossiers d'urbanisme sont présentés.

Dossiers ayant fait l'objet d'un avis :

Arrêté favorable avec prescription à une Déclaration préalable pour la création d'une cheminée située 231 route de Chez Cruz - M LE GELDON Michel (DP 74.202.18.X0003).

Arrêté favorable avec prescription à une Déclaration préalable pour la pose d'une clôture située 176 montée du Château - Mme CALZOLARI Charlène (DP 74.202.18.X0004).

Arrêté refusant une Déclaration préalable pour la pose d'une clôture située 99 chemin du Marais - M. RESZKA Johann (DP 74.202.18.X0005).

Dossiers en cours d'instruction :

Déclaration préalable pour la pose d'un portail située 304 route de la Ville - M GIRAND Fabrice (DP 74.202.18.X0002).

Déclaration préalable pour la création d'une fenêtre de toit identique à celles déjà existantes située 281 Montée du Château - Mme DEMIAUX Marie-Christine (DP 74.202.18.X0006).

13° Informations diverses

Résultats des élections municipales complémentaires

RESULTATS DES ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES DES 18 ET 25 MARS 2018

1ER TOUR		2EME TOUR	
CANDIDAT	NOMBRE DE VOIX	CANDIDAT	NOMBRE DE VOIX
BALDACCHINO Edwige	119	JARROUX Johann	107
DERONZIER Jean-Paul	119	JOSNET Jérémie	108
JARROUX Johann	118	RAGOT Orlane	106
JOSNET Jérémie	117		
RAGOT Orlane	116		
<i>Nombre d'inscrits</i>	473	473	
<i>Nombre de votants</i>	132	113	
<i>Nombre de votes exprimés</i>	121	108	
<i>Nombre de votes blancs</i>	4	3	
<i>Nombre de votes nuls</i>	7	2	

Sont élus au 1^{er} tour avec 25 % des suffrages M. Jean-Paul DERONZIER et Mme BALDACCHINO Edwige.

Sont élus au second tour : Mrs JOSNET Jérémie et JARROUX Johann et Mme RAGOT Orlane.

Convention avec l'association « 3 P'tits Points »

Suite aux décisions précédentes, la commune a signé la convention avec l'association « 3 P'tits Points » pour l'accueil de loisirs itinérants des enfants de 3 à 12 ans sur les communes de Vaulx, Saint-Eusèbe, Thusy et Nonglard.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour une maison sur la parcelle B 878 située 214 route de Chez Collomb pour une surface de 123 m² au prix de 358 000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour une maison sur la parcelle B 899 située 90 chemin des Savus pour une surface de 115,97 m² au prix de 365 000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Rapport d'analyse de l'eau

Suite à l'épisode de pollution du mardi 6 mars dernier, une réunion publique d'information s'est tenue le 28 mars 2018.

Les analyses montrent un retour à la normale dès le 07 mars dernier.

L'ensemble des analyses est consultable sur le site de la CCFU.

Site internet de la commune

Suite aux problèmes rencontrés sur le site, consécutifs à la migration opérée par notre fournisseur, la commune va changer de prestataire.

Le site sera réécrit par la société StraWeb sise à Nonglard pour un montant de 2 160 € TTC et la location du serveur et du nom de domaine pour un montant annuel de 268,80 € TTC.

Nettoyage de printemps

A la demande des nouveaux membres du conseil municipal, la journée de l'environnement (nettoyage de la commune), est relancée samedi 14 avril 2018 à 9h00 (rendez-vous devant la mairie).

L'objectif est de ramasser les débris le long des voies communales avec la participation de tous les habitants.

Vous êtes cordialement invités à vous joindre aux élus pour participer à ce nettoyage de printemps suivi d'un moment convivial.

Enquête publique portant sur le projet d'aménagement de la RD 1508 avec création d'une 2X2 voies pour la mise en place d'un bus à haut niveau de service

Le Préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit une enquête publique sur les territoires des communes d'Epagny Metz-Tessy, de La Balme-de-Sillingy, de Poisy et de Sillingy.

Elle se déroulera du lundi 09 avril 2018 au lundi 14 mai 2018 inclus.

Informations, consultation du dossier et observations du public sur :

<https://www.hautsavoie.fr/enquetes-publiques/projet-d'aménagement-de-la-rd-1508-avec-mise-à-2x2-voies-pour-la-mise-en-place-d-un-bus-à-haut-niveau-de-service>.

Affichage extérieur : mise en conformité des enseignes

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a pour objectif la préservation et l'amélioration du cadre de vie en luttant contre les nuisances visuelles.

L'installation, la modification ou le remplacement de dispositifs d'affichage extérieur, soumis à règlement national de publicité, installés depuis le 1^{er} juillet 2012 ont l'obligation de respecter cette réglementation (formats, nombre, extinction nocturne des dispositifs lumineux, etc) avec mise en conformité des enseignes avant le 1^{er} juillet 2018 (celles installées avant le 1^{er} juillet 2012 devait être mises en conformité avant le 15 juillet 2015).

Une plaquette d'information est téléchargeable sur le site des services de l'Etat sous le lien suivant :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Publicite-exterieure>.

L'accueil de la mairie sera fermé du lundi 07 mai au vendredi 11 mai 2018 inclus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

AGENDA

Nettoyage de printemps : samedi 14 avril 2018. Rendez-vous à 9h00 devant la Mairie

Vide-grenier organisé par le CAN et les Chasseurs : Dimanche 29 avril 2018. Renseignements auprès de Jeanine au 04 50 60 54 68 ou de Nadine au 04 50 60 79 31.

Vente de fleurs et séance photo organisées par l'APE : Samedi 05 mai 2018.

Photo de groupe de tous les habitants de Nonglard : rendez-vous à tous le samedi 05 mai à 14h00 devant de la mairie.

Cérémonie du 08 mai : à 10 h à Poisy. Rendez-vous au monument aux morts.